

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

Du 26 janvier 2009

Etaient présents :

M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, Adjoints,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,
ESSEMILAIRE, QUEMERE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, LAPORTE,
TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ♦ Madame MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe, qui donne pouvoir à Monsieur BENIER,
- ♦ Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Monsieur BURLOT,
- ♦ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Madame DUBOIS.

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Madame LE LOUARN, Conseillère Municipale, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

De la question n° 01 à la question n° 04 :

Présents : 30 Pouvoirs : 3 Absent : 0 Votants : 33

Arrivée de Madame MESGOUEZ-LE GOUARD à 19 h 20

De la question n° 05 à la question n° 07 :

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Absent : 0 Votants : 33

Suspension de séance à 20 h 15

Reprise de la séance à 20 h 35

Sortie de Madame DUBOIS à 21 h 45

De la question n° 8 à la question n° 10 :

Présents : 30 Pouvoirs : 2 Absent : 1 Votants : 32

Retour de Madame DUBOIS et départ de Monsieur GOURDAIS à 21 h 55

A la question n° 11 :

Présents : 30 Pouvoirs : 2 Absent : 1 Votants : 32

Retour de Monsieur GOURDAIS à 22 h

De la question n° 12 à la question n° 25 :

Présents : 31 Pouvoirs : 2 Absent : 0 Votants : 33

1. Information : recrutement du Directeur Général des Services

Monsieur KERDRAON informe l'assemblée délibérante du recrutement de Madame Sophie GUIHARD au poste de Directrice Générale des Services de la Mairie de Plérin.

2. Information : démission de Madame Soizic HENRY de son poste d'Adjointe

Monsieur KERDRAON informe l'assemblée délibérante de la démission de Madame Soizic HENRY de son poste d'Adjointe.

3. Information : extension de la délégation de Madame Delphine MESGOUEZ

Monsieur KERDRAON informe l'assemblée délibérante de l'extension de la délégation de Madame Delphine MESGOUEZ.

4. Election d'un nouvel Adjoint

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, procède à l'élection du 8^e Adjoint au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, l'opposition ne prenant pas part au vote :

Composition du Bureau Electoral : Madame Claudine DAGORN
Monsieur Jérôme KERHARDY

Inscrits	33
Votants	27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait reconnaître	2
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
A obtenu :	
Monsieur François ESSEMILAIRE : vingt-cinq voix	25

Monsieur François ESSEMILAIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^e Adjoint et a été immédiatement installé.

5. Budget Primitif 2009 et budgets annexes

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

de voter le Budget Primitif 2009, budget principal et budgets annexes, ainsi que les états de chacun des budgets.

6. Supérette : Information sur le dossier en cours

Madame MESGOUEZ informe d'assemblée délibérante du dossier de l'implantation d'une supérette dans le quartier de Saint-Laurent.

7. Grille des effectifs au 1^{er} janvier 2009

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

d'adopter la grille des effectifs au 1^{er} janvier 2009, celle-ci prenant en compte :

- les modifications apportées à la grille des effectifs 2008 par délibérations des 16 juin, 15 septembre, 13 octobre et 15 décembre 2008,
- les suppressions des emplois libérés par des agents ayant bénéficié d'avancement de grade ou des emplois transformés suite aux cessations d'activité (retraites, mutations),
- la création d'un emploi de puéricultrice de classe normale pour l'emploi de directrice de la Maison de la Petite Enfance,
- les créations pour les recrutements à venir.

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Emplois au 1 ^{er} janvier 2009
		2
Directeur général des services	A	1
Collaborateur de cabinet		1
FILIERE ADMINISTRATIVE		67
Cadre d'emplois : attachés		
Attaché principal	A	5
Attaché	A	3
Cadre d'emplois : rédacteurs		
Rédacteur chef	B	2
Rédacteur principal	B	3
Rédacteur	B	9
Cadre d'emplois : adjoints administratifs		
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	9
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	12
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	12
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	11
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TNC 17h30	C	1
FILIERE TECHNIQUE		198
Cadre d'emplois : ingénieurs		
Ingénieur principal	A	1
Ingénieur	A	1
Cadre d'emplois : techniciens supérieurs		
Technicien Supérieur chef	B	2
Technicien Supérieur principal	B	1
Technicien Supérieur	B	4
Cadre d'emplois : contrôleurs		
Contrôleur de travaux chef	B	3
Contrôleur de travaux principal	B	1
Contrôleur de travaux	B	12
Cadre d'emplois : agents de maîtrise		
Agent de maîtrise principal	C	16
Agent de maîtrise	C	20
Cadre d'emploi : adjoints techniques		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	20
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	23
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	15
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	60
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 34h00	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 33h00	C	3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 29h00	C	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 28h00	C	10
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 20h00	C	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TNC 17h30	C	1
FILIERE MEDICO SOCIALE		19
Cadre d'emplois : puéricultrices		
Puéricultrice de classe normale	A	1
Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants		
Educateur chef de jeunes enfants	B	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Educateur de jeunes enfants	B	2
Educateur de jeunes enfants à TNC 19h30	B	1
Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture		
auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	2
auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe	C	1
Cadre d'emplois : ATSEM		
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe	C	3
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	5
ATSEM 2 ^{ème} Classe	C	2

FILIERE CULTURELLE		16
Cadre d'emplois : bibliothécaires		
Bibliothécaire	A	1
Cadre d'emplois : assistants qualifiés de conservation		
Assistant qualifié de conservation	B	1
Cadre d'emplois : assistants de conservation		
Assistant de conservation hors classe	B	1
Cadre d'emplois : adjoints du patrimoine		
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	7
Cadre d'emplois : Assistants spécialisés d'enseignement artistique		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 13h00	B	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 5h00	B	1
Cadre d'emplois : Assistants d'enseignement artistique		
Assistant d'enseignement artistique à TNC 10h00	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 6h30	B	1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 3h00	B	1
FILIERE ANIMATION		20
Cadre d'emplois : animateurs		
animateurs	B	1
Cadre d'emplois : Adjoints d'animation		
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	11
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 34h00	C	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 28h00	C	5
FILIERE POLICE ET SECURITE		7
Cadre d'emplois : Chefs de service de police municipale		
Chef de service pol. mun. classe exceptionnelle	B	1
Chef de service pol. mun. classe normale	B	1
Cadre d'emplois : Agent de police		
Chef de police municipale	C	1
Brigadier	C	2
Gardien	C	2
EMPLOIS NON CITES		36
Enseignant artistique		18
Assistants maternelles		18
TOTAUX		365

8. Régime indemnitaire – Modification

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, le tableau d'attribution de la prime de service et de l'indemnité de sujétion spéciale des puéricultrices de classe normale assurant les fonctions de directrice, ainsi qu'il suit :

Filière / Grades des bénéficiaires	Fonctions	Prime de service (1)	Indemnité de sujétions spéciale (2)
Médico-sociale		Montant mensuel	Montant mensuel
Puéricultrice de classe normale	Directrice de crèche	259.90	171.12

(1) Il s'agit du montant maximum de la collectivité ; la limite fixée par les textes applicables aux agents de l'Etat étant un montant individuel maximum égal à 17 % du traitement indiciaire brut de l'agent dans une enveloppe calculée sur la base de 7,5 % des traitements bruts des personnels en fonction.

(2) Il s'agit du montant maximum de la collectivité ; la limite fixée par les textes applicables aux agents de l'Etat étant de 13/1900^e du traitement brut annuel.

de modifier, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, le tableau d'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des attachés principaux assurant les fonctions de Directeur Général des Services, ainsi qu'il suit :

Filières / Grades des bénéficiaires	Fonctions ou service	Montant moyen de référence annuel	Taux par rapport au montant de référence
Administrative			
Attaché principal 1e et 2e classe	DGS	1 452,22	8

de préciser que les autres dispositions des délibérations en date des 8 juillet 2004 et 15 décembre 2008 restent inchangées et de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget.

9. Contrat des assistantes maternelles – Modalités

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame DUREL, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'adopter les dispositions qui étaient appliquées dans le cadre du contrat les liant au Centre Communal d'Action Sociale et précisées dans le document annexé à la présente et de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget.

10. Indemnité d'étude surveillée

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame DUREL, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

de fixer le taux de rémunération des heures d'étude surveillée au taux plafond à compter du 1^{er} janvier 2008 et de préciser que ce taux subira automatiquement les revalorisations paraissant au bulletin officiel du Ministère de l'Education Nationale.

11. Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

de rémunérer les agents recenseurs sur la base des éléments suivants :

Résidence principale Feuille de logement + les bulletins individuels des occupants du logement (à remplir)	4,00 €
Résidence secondaire, logement occasionnel ou vacant (une seule feuille à remplir)	1,00 €
Prime de formation (2 après-midi)	43,00 €
Frais de déplacement (un forfait)	230,00 €
Prime de reconnaissance de la tournée (repérage des adresses et du nombre de logements) Dépôt des courriers d'information dans les boîtes aux lettres	130,00 €
Prime de fin de collecte (réalisation complète de la collecte, retour des imprimés an mairie et tenue parfaite des cahiers de tournée et des bordereaux d'adresses)	345,00 €

12. Tarifs des salles communales 2009

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur BENIER décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver les tarifs suivant de la salle Agora au CAP :

Associations Plérinaises.....	453,00 €
Associations extérieures.....	610,00 €
Particuliers ou entreprises plérinaises.....	660,00 €

Particuliers ou entreprises extérieures.....	827,00 €
Caution.....	1 000,00 €

d'approuver la suppression du tarif « Hôtel de Ville » et d'approuver le principe d'une gratuité par an et par association dans les salles municipales sur demande expresse.

13. Convention Conseil Général / Ville de Plérin : Ecole Municipale de Musique

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver les termes de la convention triennale d'objectifs avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer et de préciser que la subvention sera versée à la Ville en deux fois : 80 % dès le vote de la convention et 20 % en octobre 2009.

14. Convention Ville / Conseil Général / Plérin Football Club : emploi conventionné

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur THIERRRY, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver la création d'un « emploi associatif » soutenu à hauteur d'un tiers de son coût plafonné à 8 000 €uros par an sur 2 ans au sein du Plérin Football Club et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention triennale entre la Ville, le Conseil Général des Côtes d'Armor et le Plérin Football Club.

15. Convention Ville / Conseil Général : diffusion audio visuelle

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver les termes de la convention avec le Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre de sa politique de développement cinématographique et audiovisuel, proposée pour 3 ans, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer et de préciser que cette convention fera l'objet d'une évaluation annuelle entre les deux partenaires.

16. Subvention école : promenade scolaire des écoles maternelles année 2008 / 2009

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame DUREL, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

Ecole du Grand Léjon	1 classe + 130,85 €	130,85 €
----------------------	---------------------	----------

et précise que les crédits sont prévus au BP 2009

17. Litige SCOBAT – Ville de Plérin : décision du Comité Consultatif Inter-Régional de règlement amiable

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 4 Abstentions 2

d'accepter l'avis en date du 29 avril 2008, notifié le 21 mai 2008, du Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges Relatifs aux Marchés Publics dans le différend qui oppose la société SCOBAT à la Ville de Plérin et autorise le règlement de la facture qui sera établie par SCOBAT à l'encontre de la Ville de Plérin suivant la décision du Comité.

18. Traitement des eaux usées a la station d'épuration du Légué, par la ville de Saint-Brieuc avenant n° 1 a la convention

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 17 juin 2005, liant la Ville de Plérin à la Ville de Saint-Brieuc, concernant le traitement des eaux usées par la station d'épuration et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

19. Subventions exceptionnelles à l'EPAM

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur THIERRY, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Ecole Plérinaise d'Art Matiaux une subvention exceptionnelle de 500 € et de préciser que les crédits sont prévus au budget 2009.

20. Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par :

Voix pour 28 Voix contre 0 Abstentions 5

D'autoriser Monsieur le Maire à verser au Comité de Jumelage une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'achat de mobilier, sur présentation de facture et de préciser que les crédits sont prévus au budget 2009

21. Création de l'autorisation de programme pour les travaux au Sépulcre

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 2 Abstentions 4

d'approuver la création de l'autorisation de programme n° 20090014 « Aménagement quartier du Sépulcre » pour un montant de 525 000 € et de préciser que les crédits de paiement seront intégrés dans le budget 2009.

22. Création de l'autorisation de programme pour les travaux des Hauts des Rosaires

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver la création de l'autorisation de programme n° 20090015 « Aménagement les hauts des Rosaires » pour un montant de 210 000 € et de préciser que les crédits de paiement seront intégrés dans le budget 2009.

23. Création de l'autorisation de programme pour les travaux Place Kennedy à Saint-Laurent

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 5 Abstention 1

d'approuver la création de l'autorisation de programme n° 20090016 « Aménagement de la place Kennedy à Saint-Laurent » pour un montant de 400 000 € et de préciser que les crédits de paiement seront intégrés dans le budget 2009.

24. Création de l'autorisation de programme pour les travaux Place Marie Balavenne

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver la création de l'autorisation de programme n° 20090013 « Aménagement place Balavenne » pour un montant de 190 000 € et de préciser que les crédits de paiement seront intégrés dans le budget 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PIERRE intervient sur les parutions municipales. Il souhaite qu'un calendrier des parutions à l'année soit établi et demande qu'un délai plus court soit respecté entre l'article donné et sa parution dans le BIM.

Monsieur COATLEVEN explique que le calendrier est établi et qu'il sera transmis à l'opposition : 1 cahier d'hiver / 1 cahier d'été et entre les deux un Bulletin d'Informations Municipales (BIM) tous les mois ½.

Monsieur KERDRAON souligne le travail du service communication qui donnera satisfaction quant à la transmission du calendrier.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Ronan KERDRAON